



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 17 décembre 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. BORDAT

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Pierre LAMBOROT
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Françoise TENENBAUM	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Anne DILLENSEGER	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Myriam BERNARD	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Christian PARIS
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. André GERVAIS	Mlle Stéphanie MODDE	
M. Alain MILLOT	M. Philippe CARBONNEL	

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Lucien BRENOT	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Georges MAGLICA
M. Gaston FOUCHERES	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. Rémi DELATTE	Mme Fadoua LALOUCHE pouvoir à M. Roland PONSAA
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

OBJET : DEPLACEMENTS

Réalisation d'un schéma directeur piétons de la Communauté d'agglomération dijonnaise

Dijon s'est dotée d'une ambitieuse politique vélo avec tout ce que cela comporte d'aménagements et de réalisations. Au-delà de ces aspects concrets, c'est aussi l'acceptation par tous, impensable il y a quelques années, de l'importance du vélo dans une politique urbaine.

De même, chacun convient que le TCSP est indispensable pour permettre le développement et asseoir l'attractivité de l'agglomération.

A contrario, les aménagements liés aux piétons ne sont pas sous tendus par une réflexion globale sur ce type de déplacement dans notre collectivité. C'est du coup par coup sans stratégie globale, les seules contraintes sont celles normatives imposées par le législateur.

Dans les rues du centre-ville, certains trottoirs font à peine 10 cm de large, les poussettes d'enfants sont de fait prohibées. Par contre, les voitures passent elles sans problème. Un exemple parmi d'autres...

Pour mémoire, la marche à pied, selon l'enquête ménage de 97, représente à Dijon 31 % (15 % pour le bus), presque un tiers des déplacements et encore ce chiffre est sous-évalué du fait du mode de calcul des enquêtes de ce genre.

Le piéton a des comportements particuliers, assez proches des cyclistes et aux antipodes de la circulation motorisée.

Il cherche toujours à raccourcir les distances. Son confort de déplacement (revêtement de sol) joue un rôle prépondérant et il est sensible aux conditions météorologiques (par temps de pluie il utilise les passages couverts – s'il fait chaud, ombre et fraîcheur).

Le piéton sous-estime le temps nécessaire à la traversée d'une chaussée alors qu'il est profondément vulnérable. Il préfère la commodité et le bon sens à un code de la route qui ne lui est destiné que par ricochet et qu'il n'est pas sensé connaître.

Ceci est d'autant plus important que nous sommes tous à un moment ou à un autre piéton.

Marcher c'est faire des pas, s'arrêter, repartir, prélever des informations et prendre des décisions dans un environnement urbain, dans des espaces réservés aux déplacements à pied ou à partager avec d'autres modes de déplacement. Les déplacements en milieu urbain représentent donc des cas complexes d'interaction entre les piétons et tous les autres modes de déplacements qui eux-mêmes ont leurs propres logiques.

Les capacités socio-cognitives jouent un grand rôle dans la performance qui consiste à se déplacer dans la ville et surtout à traverser les voies particulièrement lorsque le sujet est très jeune ou très âgé.

Les villes sont souvent peu armées pour faire face à un problème qui semble ne pas se poser (une route est souvent saturée, jamais un trottoir) de plus, les piétons ne représentent pas un lobby structuré intervenant dans les instances municipales.

Aussi, si nous voulons développer ce type de mobilité, la première démarche à entreprendre est celle évoquée dans la fiche d'action n°7 du PDU « développement des modes alternatifs à la voiture particulière : la marche » voté en 2001, **réaliser un schéma directeur piéton annexe d'une ré-actualisation du PDU.**

Avec cette étude, avoir un document de référence dans ce domaine, analyses, perspectives et propositions concrètes, surtout dans la perspective de la construction du TCSP et de la requalification urbaine qui l'accompagne.

L'estimation des coûts est de 60 000 €.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

22 DEC. 2008



- de lancer un appel d'offres ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché ainsi que tout document utile à la gestion de ce dossier.

19 DEC. 2008

Publié le
Déposé en Préfecture le

